

Séance de mardi 29 janvier 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux
	M. Johann Frain

46 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et M. Alexandre Liardet, Shanti Babajee, Denise Imesch, Nelson Douchet, Denis Berger, Anaïs Piguet, Pieter Volgers, Stephan Furrer.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président fait part d'une modification de l'ordre du jour. Les points « Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2018 » et « Communications du Bureau » sont ajoutés. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité par les Conseillers.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (3 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président revient sur les importantes décisions prises en 2018 qui ont fait avancer des dossiers stratégiques pour la commune, tout en relevant la sérénité des débats. Il formule le vœu que le Conseil sache garder cette sagesse pour la nouvelle année, puisse débattre et faire avancer les idées dans l'intérêt d'Aubonne et de sa population.

Il demande que les Conseillers dont la situation a changé en 2018, fassent part de leur lien d'intérêt, en particulier leur activité professionnelle et les éventuelles fonctions qu'ils assument au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés ou organismes de droit public en remplissant un nouveau formulaire de registre des intérêts. Ces formulaires sont à disposition des Conseillers par la secrétaire.

Le président annonce la démission de Mme Nathalie Egger de la liste Aubonne Attitude, suite à son déménagement dans une autre commune. Cette démission entraînera une assermentation à la séance de février ainsi qu'une élection à la commission « Achats et ventes de terrain » dont Mme Nathalie Egger faisait partie.

Enfin le Bureau a reçu un courrier de remerciement de la famille de Mestral suite à notre message pour le décès de Mme Lydia de Mestral, le président présente à M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral toute sa sympathie au nom du Conseil. Il en est remercié.

Les dates des manifestations aubonnoises sont consultables sur le site communal : www.aubonne.ch/agenda.

3. Préavis no 1/19 – Réfection de la toiture du chalet du Pré d'Aubonne – Adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne

Mme Sandra Linder donne lecture du préavis municipal. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et d'adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. accorde un crédit de Fr. 538'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement voté par le Conseil communal
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Anaïs Piguet, Christian Streit, Philippe Herschke, Ancilla Tétaz, Ariane Perret Fivaz. Suppléants : Jean-Gabriel Rey, Tanguy Perrenoud.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission et rappelle que les Conseillers désirant faire partie d'une commission peuvent contacter le Bureau à l'adresse suivante : président.conseil@aubonne.ch.

M. Thomas Buchanan revient sur la conclusion du préavis qui mentionne que celui-ci forme un tout avec le préavis no 8/18. Si ce préavis devait être rejeté, le préavis no 8/18 serait-il remis en question. ? Mme la Municipale Sandra Linder répond que ce n'est pas le cas, il est en complément du préavis no 8/18.

M. Wladimir Mange pense qu'il serait judicieux de profiter d'isoler entre les chevrons et le reste de la toiture, celle-ci devant être déposée ; les coûts ne sont pas très importants, les subventions cantonales sont intéressantes et peuvent atteindre jusqu'à 50% des travaux, ce qui neutraliserait l'effet des coûts supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

4. Préavis no 2/19 – Réponse partielle à la motion Killias Leutwiler et consorts

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
3. accorde un crédit de Fr. 111'500.- TTC pour la réalisation de ces travaux

4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de Fr. 111'500.- TTC au fonds de réserve « Investissements futurs » compte no 9282.02 du bilan et si nécessaire par un amortissement linéaire sur 5 ans.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une réponse partielle à une motion et conformément à l'art. 72b du règlement du Conseil, la motionnaire fait partie de droit de la commission. Sont nommés : Mmes et MM. Eve Jaquier Butterfield, Lorette Killias Leutwiler, Charles Gabella, Alain Biedermann, Catherine Milhaud Renaud. Suppléants : Guillaume Schneider, Nelson Douchet.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

M. Olivier Gétaz relève que ce préavis élude complètement l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare, alors qu'un million de frais d'étude pour cette place est à disposition ainsi que la soulte de 3,7 mios sur la vente de Pré Baulan. Il aimerait que la commission se penche sur ce point et étudie également toutes les subventions dont Aubonne pourrait bénéficier : fédérales (Forte), cantonale (RPLP), programme d'assainissement contre le bruit et les partenaires privés qui semblent être ignorés dans cette réponse.

M. Wladimir Mange avoue être surpris que ce soit la commission qui décide entre le choix d'une commission consultative ou permanente ; à sa connaissance la décision appartient à la Municipalité. Il y a pour lui un conflit d'intérêt. Qu'il y ait concertation est une bonne chose, mais il lui semble utile de séparer ceci, ce n'est pas le rôle d'une commission du Conseil de décider dans ce cas particulier.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Préavis no 3/19 – Crédit d'étude Caserne du feu du SDIS Etraz Région

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 185'000.- TTC pour le préavis municipal no 3/19 relatif au crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Mathieu Félix, Daniel Favre, Yves Meylan, Nicolas Suter, Thierry Bertinotti. Suppléants : Catherine Zweifel, Nicolas Rosat.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

M. Charles Gabella demande à la commission de se pencher sur l'absence de poste « Génie civil » du préavis municipal. Sachant que la caserne sera construite partiellement sur l'ancienne décharge de Chetry, et que le sous-sol renferme des déchets pouvant dégager des émanations incompatibles avec des activités humaines exécutées dans des locaux fermés. Par ailleurs le sous-sol est meuble et il conviendra, pour parquer des véhicules lourds de plus de 20 t de réaliser une dalle et des fondations propres à supporter cette charge. Ces éléments sont décrits dans le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 11/16 (adoption du PPA de Chetry et son règlement). Pour lui il existe des solutions non invasives pour régler les problèmes ci-dessus, mais leur coût n'est probablement pas anodin. Ceci afin d'éviter d'éventuelles mauvaises surprises.

M. Wladimir Mange aimerait que la commission s'assure que le bâtiment projeté sera bien en Minergie P, une des conditions pour recevoir les subventions cantonales. D'autre part, à la lecture du préavis, les travaux d'un ingénieur thermicien ne sont pas compris.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis no 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel de Ville

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
3. accorde un crédit de Fr. 250'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de Fr. 250'000.- TTC au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux » compte no 9281.14 du bilan et si nécessaire par un amortissement linéaire sur 10 ans.

Le précédent préavis municipal concernant cet objet ayant été retiré, le Bureau du Conseil propose de reconduire les membres de la précédente commission. Sont nommés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Véronique Bezençon, Evelyne Lenoble, Alexandre Liardet, Daniel Favre. Suppléants : Christine Dubugnon, Catherine Berger.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Préavis no 5/19 – Vente de 200 m2 de la parcelle communale no 416

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder à la vente de 200 m2 de la parcelle no 416
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer les actes relatifs à cette transaction
3. fixe le prix de vente à Fr. 100'000.-

4. autorise la Municipalité à attribuer le bénéfice de cette vente à notre fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

Le président informe que ce préavis sera traité par la commission « Achats et ventes de terrain », présidée par M. Alain Biedermann.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

M. Jean-Charles Krebs demande si le Conseil communal est susceptible de recevoir d'autres demandes de ce type prochainement, est-ce un processus qui va se répéter sur la rue des Sorbiers par exemple ? D'autre part, il s'agit d'une parcelle de 4'000 m² au total en zone à bâtir. Peut-on imaginer que cette parcelle passe au domaine public, indépendamment des ventes éventuelles et que ce terrain puisse faire l'objet d'une réserve de compensation pour la mise en terrain à bâtir d'utilité publique ailleurs ; il demande à la commission de rechercher si ce type d'opération est envisageable.

M. Philippe Herschke revient sur la détermination du prix au m² du terrain, quelles informations ont été utilisées pour déterminer sa valeur. Est-ce une base cantonale ou en fonction des ventes ces derniers mois dans la région ?

Mme Evelyne Lenoble demande quel est le projet de M. le Municipal Michel Crottaz pour l'achat de ce terrain sachant qu'il a déjà une grande parcelle, est-ce pour raser la maison existante pour en faire un immeuble ?

La parole n'étant plus demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder annonce une intervention forestière sous la piscine du 11 au 18 février, suite des chantiers entrepris ces dernières années. Elle demande de se conformer aux signalisations pour des questions de sécurité. Elle informe qu'un portail pour handicapés a été installé à l'entrée de la Bûcheronne. Enfin, elle annonce des cours gratuits de Caritas Vaud à Morges pour reprendre son budget en mains. Ces cours auront lieu du 6 mars au 10 avril prochains.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que dans le cadre de travaux assez conséquents d'écoulement des eaux sur un immeuble privé, il a été nécessaire d'installer un feu en centre-ville ; ces travaux devraient être terminés d'ici le 8 février prochain.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 54'700.- engagés à ce jour. Crédit d'étude Caserne SDIS (Fr. 63'500.- votés), Fr. 53'934.- engagés à ce jour, l'ouvrage est terminé. Crédit d'étude sous-sol du CCSC (Fr. 100'000.- votés), Fr. 34'200.- engagés à ce jour, le processus est terminé, un décompte final est à recevoir. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 428'433.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 52'000.- engagés. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. La dette est stable depuis le 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen de la dette est à 0.98%.

9. Questions, vœux et divers

M. Wladimir Mange est surpris de l'utilisation à nouveau d'un serveur étranger pour la transmission de documents informatiques par le Greffe alors que la GED est en fonction au niveau communal. Il propose également que les présentations informatiques exposées au Conseil puissent être jointes en

version électronique au PV, à voir si ce doit être également le cas pour les citoyens. Ce serait une concertation entre le Bureau du Conseil et la faisabilité technique au niveau de la Municipalité. Le président va étudier cette proposition dans le cadre du Bureau du Conseil, dans quel délai et sous quelle forme. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond à M. Wladimir Mange que les instructions ont été données à l'informaticien communal et au Greffe afin de trouver une solution à l'interne, car il est en effet inconfortable d'utiliser un serveur étranger.

M. David Terraz demande si dans le cadre du préavis municipal de l'hôtel-de-ville, il serait possible d'inclure les nuisances sonores que dégagent le clocher à 22h00. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rappelle qu'auparavant les cloches sonnaient toutes les heures de nuit, celles-ci ont été supprimées à la demande de citoyens. Un effort a déjà été fait et la question sera évoquée dans le cadre de la commission du préavis de l'hôtel-de-ville.

M. Philippe Cretegy demande si la fermeture dominicale du magasin Fraichour et de la Boucherie, vient d'une décision personnelle du locataire principal ou une injonction de la Police du Commerce, reprise dernièrement par la Sécurité Publique. Dans ce cas-là, la Municipalité a-t-elle donné toute son énergie pour essayer de trouver une solution afin que le commerce aubonnois ne se meurt pas. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il s'agit d'une décision du locataire et la Municipalité regrette cette décision. L'ouverture des commerces le dimanche, selon la loi, doit répondre à un certain nombre de critères que visiblement le locataire ne remplissait pas. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier s'est approché de la gérance et des responsables des magasins afin de trouver une solution, mais aucune n'est ressortie à ce jour.

Mme Catherine Zweifel demande s'il est possible de réserver deux places de parc devant la Bibliothèque Jeunesse les lundis et mercredis après-midis. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité en prend note.

M. Nicolas Rosat informe d'une séance des listes Aubonne Attitude et Liste d'Entente qui aura lieu le 5 février prochain à la salle du Tribunal de la Maison de Ville. Le sujet principal de la soirée sera la mobilité douce par la présentation d'un postulat de M. Nicolas Suter.

Le président clôt la séance qui se termine à 21h20 tout en conviant l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année. Le président rappelle la prochaine séance, mardi 19 février 2019.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegy